

Règlement du Jeu concours
F1 - Grand Prix de Spa Francorchamps
3x2 Tickets à gagner

Article 1 – Société Organisatrice

La société BGM Editions Sarl, ci-après dénommée la société organisatrice, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B0151842, dont le siège social se situe au 55, Route d'Arlon, L-8009 Strassen, organise le jeu concours « F1 - Grand Prix de Spa Francorchamps ».

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et le respect des lois et règlements en vigueur.

Article 2 – Dates et participants

Le jeu se déroulera du 28 Avril 2014 au 13 Juillet 2014 via le site internet www.isquare.lu.

Les participants devront être des personnes physiques, à l'exclusion des membres de la société organisatrice.

Chaque personne a droit à une seule participation.

Article 3 – Déroulement du jeu

Les participants doivent se rendre sur le site www.isquare.lu et répondre au questionnaire. Ils devront par la suite remplir leurs coordonnées complètes et valider les informations.

Article 4 – Conditions Générales de participation

Le jeu entre dans la catégorie des jeux gratuits et sans obligation d'achat.

Article 5 – Lots à attribuer

BGM éditions Sarl, met en jeu dans le cadre du lancement de son nouveau portail internet, 6 tickets pour le Grand Prix de F1 de Spa Francorchamps répartis de la manière suivante :

- 2 entrées pour le vendredi 22 Août 2014 (essais libres)
- 2 entrées pour le samedi 23 Août 2014 (Qualifications)
- 2 entrées pour le dimanche 24 Août 2014 (Course)

Article 6 – Désignation du gagnant et remise des lots

Il y aura 3 gagnants de chacun 2 entrées au Grand Prix de F1 de Spa Francorchamps.

Les gagnants seront désignés lors d'un tirage au sort qui aura lieu le 31 Juillet 2014.

Il n'y a qu'une seule participation possible par personne pour l'ensemble du jeu. Aucune indemnité ne sera versée aux participants du concours.

Le gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité et son domicile (adresse postale et/ou Internet). Toutes les informations erronées d'identité ou d'adresse entraîneront l'annulation pure et simple de la participation et/ou du gain de la personne concernée.

La liste des gagnants sera publiée sur le site www.isquare.lu. Les gagnants seront avertis directement via leur adresse email.

Ils devront ensuite venir retirer leurs lots à notre siège social sis 55, Route d'Arlon, L-8009 STRASSEN.

Si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot prévu par un lot de même valeur.

La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant le Grand Prix de F1.

Article 7 – Données nominatives

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du présent jeu sont destinées à la société organisatrice ainsi qu'au Sponsor (Livevents).

En acceptant de participer au jeu concours, le participant donne accès à ses informations personnelles (Nom, Prénom, Adresse Mail).

BGM Editions se réserve le droit de stocker et d'utiliser les informations des participants à des fins informatives et publicitaires.

Chaque personne a la possibilité de retirer à tout moment ses informations de notre base de données en envoyant un mail à info@isquare.lu.

Article 8 – Responsabilités et cas de force majeure

La société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de problèmes liés au Grand Prix de F1. Sa responsabilité ne pourra être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier par voie électronique.

La société ne saurait encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (problème technique) perturbant l'organisation du jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le jeu.

Article 9 – Acceptation du Règlement

Le fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement est consultable pendant toute la durée du concours sur notre site www.isquare.lu.

Le règlement du jeu est déposé auprès de l'étude des huissiers de justice Yves TAPPELLA et Tom NILLES, 14-16 rue du Canal, L-4050 ESCH SUR ALZETTE, il est également consultable en ligne sur le site www.tapella-nilles.lu

Article 10 Litiges

La loi applicable au présent règlement est la loi luxembourgeoise. Les participants sont donc soumis à la loi luxembourgeoise applicable aux jeux. Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra pas être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le code de procédure civile.